Accusé de réception en préfecture Commune de LA GENEYTOUSE

087-218707008-20180206-D2018-04-DE Date de télétransmission : 08/02/2018 Date de réception préfecture : 08/02/2018

m

ME

'n

15

. .

m a

III

257

32

B

100

100

122

27

22

mi

25 53

EE 10

Bt 10

. .

22 23

Ш

=

 \equiv

Registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Délibération n°2018-04 en date du 06/02/2018 concernant l'acquisition de six parcelles</u> boisées à la Forêt des Allois :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 06 Février 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 31 Janvier 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents: MM. FAUCHER Alain, LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, LATOUR Christelle, BABAUDOU Pascal, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, GILLES Dominique, HARGE Andrée, ALAMARGOT Sylvie.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

| Membres | Présents | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|-------------|---------|----------|------|--------|
| 15 | 13 | 0 | 13 | 13 | 13 | 0 |

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les parcelles A 435, 629, 630, 801, 803 et 806, d'une surface de 1 hectare 48 ares 02 centiares, situées à la Forêt des Allois, sont en vente.

Par délibération 2017-47 du 25 septembre 2017, il avait été décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'acquisition de ces parcelles à la Forêt des Allois. L'assemblée avait alors considéré que ces parcelles boisées viendraient agrandir le patrimoine forestier de la commune dont la surface est actuellement de 27 ha 32a 46ca.

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ayant décidé d'accorder une subvention de 2 250,00 euros à la commune pour réaliser cet investissement, le Maire propose de procéder à l'acquisition de ces parcelles pour la somme de 8000,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- <u>DECIDE</u> d'acheter les parcelles référencées dans le tableau ci-dessous pour une somme globale de 8000,00 euros soit 0,54 € le mètre carré.

| Section | Numéro | Lieu-dit | Superficie |
|---------|-----------------|----------|---------------|
| Α | 435 | La Forêt | 0ha 28a 00ca |
| Α | 629 | La Forêt | 0ha 07a 76ca |
| Α | 630 | La Forêt | 0ha 02a 60ca |
| Α | 801 | La Forêt | 0ha 59a 30ca |
| Α | 803 | La Forêt | 0ha 04a 33ca |
| Α | 806 | La Forêt | 0ha 46a 03 ca |
| | 1 ha 48 a 02 ca | | |

- <u>SOLLICITE</u> l'application du régime forestier pour les terrains en cause après leur acquisition et confie leur gestion à l'Office National des Forêts.
- <u>AUTORISE</u> le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document à intervenir pour la réalisation de cette opération.
- <u>DIT</u> que les crédits nécessaires correspondant au prix de ladite acquisition, majoré des frais d'acte prévisibles seront inscrits au budget.

A La Geneytouse, le 08 février 2018

Le Maire,

Alain FAUCHER

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 08 février 2018.